

Prise de position commune du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de l'Economie et du ministère des Finances :

Suite aux nouvelles désignations publiées par les Etats-Unis en date du 26 janvier 2023 dans le contexte de l'invasion russe en Ukraine, les autorités américaines ont inclus la société Spacety Luxembourg S.A. dans la liste des personnes et des entités faisant l'objet de mesures restrictives.

Le Luxembourg était en contact avec la partie américaine en amont de la décision du Trésor américain.

Le Luxembourg prend très au sérieux cette inclusion par les Etats-Unis et l'accusation que l'entreprise chinoise Spacety China aurait fourni des images satellitaires de l'Ukraine à une entreprise russe, images qui auraient servi à l'effort de guerre russe contre l'Ukraine. Les autorités luxembourgeoises compétentes sont dans l'attente d'informations concrètes des autorités américaines sur une éventuelle implication de Spacety Luxembourg, entité subsidiaire de Spacety China, dans le transfert d'images satellitaires évoqué par la communication du Trésor américain.

Le gouvernement luxembourgeois accorde la plus grande importance à une mise en œuvre efficace et robuste de sanctions internationales, tant économiques que financières, à l'encontre de personnes et d'entités au motif qu'elles compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Une concertation interministérielle a d'ores et déjà été lancée pour étudier si, conformément au cadre légal et réglementaire, et au cas où des informations concrètes nous parviendraient de la part des autorités américaines, d'éventuelles mesures contre la société Spacety Luxembourg S.A. s'imposent également au niveau national.

A noter que les entreprises en question ne figurent pour l'instant pas sur les listes de sanctions de l'Union européenne. Les sanctions du Trésor américain ne s'appliquent pas directement sur le territoire de l'Union européenne. Les sanctions américaines impliquent un gel des avoirs aux Etats-Unis, et une interdiction aux opérateurs américains d'entretenir des relations avec les individus et entités listés.

L'Union européenne et les Etats-Unis coopèrent de manière étroite dans l'effort pour priver la Russie des ressources pour sa guerre d'agression, y compris à travers les sanctions prises respectivement aux Etats-Unis et dans l'Union européenne. Le Luxembourg est activement engagé pour assurer une mise en œuvre robuste au niveau national des neuf paquets de sanctions que l'Union européenne a adoptés depuis le début de la crise. En parallèle, le Luxembourg continue de contribuer activement à l'élaboration de nouvelles sanctions de l'UE, dans le cadre du dixième paquet de sanctions, pour rendre toujours plus difficile l'effort de guerre russe et amener la Russie de cesser son agression et de retirer ses troupes du territoire ukrainien.

Dans ses contacts bilatéraux avec la Chine, le Luxembourg appelle régulièrement les autorités chinoises à peser sur les dirigeants russes pour qu'ils cessent leur agression contre l'Ukraine. Le Luxembourg appelle instamment les autorités chinoises à s'assurer que des entreprises chinoises ne contribuent pas à l'effort de guerre russe. Un tel soutien, direct ou indirect, serait inacceptable et contraire au droit international en vigueur et aux principes de la Charte des Nations Unies.